

Ambulances : le conflit est réglé

L'ACCORD CHEVRETTE-LAROSE RENVOIE LES 15 CONGÉDIÉS DEVANT UN TRIBUNAL SPÉCIAL

CAROLE BEAULIEU

Le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Guy Chevrette et le président de la CSN, M. Gérard Larose, ont signé hier en début de soirée, après un véritable marathon de négociations qui s'est prolongé jour et nuit depuis le 25 décembre, une entente mettant fin au conflit qui perturbait depuis plusieurs semaines les services ambulanciers de la métropole.

Le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Gérard Larose, devait lui-même recommander l'acceptation de cette entente hier soir lors de l'assemblée générale du Regroupement de techniciens-ambulanciers du Québec (RETAQ).

L'entente supprime la menace de grève il-

légal que brandissaient depuis quelques jours les syndicats du RETAQ, « révoltés » par l'adoption la semaine dernière d'une loi spéciale décrétant leurs conditions de travail pour les trois prochaines années.

Contrairement à ce qui c'était produit lors du récent conflit de travail à l'hôpital psychiatrique Saint-Julien de Saint-Ferdinand, le règlement ne prévoit pas la réembauche des employés congédiés, pourtant l'une des principales revendications des syndicats.

Il prévoit par contre la formation d'un « Tribunal d'arbitrage spécial », dont le premier mandat sera d'entendre la cause de chacun des 15 employés congédiés au cours des derniers jours, après l'adoption de la loi 23 décrétant les conditions de travail des ambulanciers pour les

trois prochaines années et les forçant à mettre fin à leurs moyens de pression.

La création de ce tribunal spécial a été rendue nécessaire, a précisé M. Chevrette, parce que plusieurs employés n'étaient pas déjà régis par une convention collective et ne pouvaient donc se prévaloir des procédures de griefs prévus par le Code du travail.

Ce tribunal devrait, selon M. Chevrette, assurer une « justice individuelle » aux techniciens-ambulanciers sans « négocier une loi votée par le Parlement ».

A cette fin les propriétaires de compagnies d'ambulances se sont engagés à faire connaître par écrit les motifs des congédiements avant minuit aujourd'hui.

« Je ne peux pas accepter l'idée de laisser

rentrer au travail un employé accusé de voies de faits à deux reprises sur un superviseur. Mais il est normal que ces employés sachent la raison de leur congédiement et puisse faire appel », a précisé M. Chevrette.

La « justice » pour les travailleurs congédiés demeurant l'une des revendications majeures du syndicat, messieurs Chevrette et Larose ont mis de longues heures hier à s'entendre sur le choix d'un président pour ce tribunal qui sera aussi formé de deux assesseurs, l'un syndical et l'autre patronal.

Plus de 92 noms ont été rejetés avant que le deux parties ne s'entendent finalement sur la candidature de M. Pierre Marois, ex-ministre québécois de la Main-d'œuvre et de la sécurité

Voir page 10: Ambulances



Photo Réjean Meloche
Guy Chevrette: justice individuelle

Golfe: Deuxième pétrolier attaqué en deux jours

MANAMA (AFP-AP) — Des avions ont attaqué et touché, hier après-midi dans le centre du Golfe, un super pétrolier, l'*Aragon*, battant pavillon espagnol, selon des sources maritimes à Bahrein. Les Iraniens seraient à l'origine de cette attaque, selon un informateur qui a tenu à garder l'anonymat, la deuxième en autant de jours.

Le navire (238,959 tonnes de port en lourd), a fait état d'un incendie à bord dans un message de détresse lancé à 14h44 locales, précise-t-on de mêmes sources. On ne connaît pas encore l'étendue des dégâts.

Dans un message reçu au siège de la compagnie propriétaire, Fletamios Maritimos SA, à Madrid, le capitaine du navire a indiqué que l'attaque aérienne n'avait pas fait de victimes et que l'équipage était parvenu à éteindre l'incendie qui s'est déclaré à bord, deux projectiles ayant touché le pont.

L'attaque s'est produite à 16 km au nord-ouest de la zone de Shah Allum où l'Irak a bombardé cette année plusieurs pétroliers, selon des sources maritimes, en signe de représailles contre le bombardement par l'Irak de pétroliers chargeant du brut iranien.

C'est la première fois qu'un navire battant pavillon espagnol est attaqué depuis le début de la « guerre des pétroliers » déclenchée du fait du blocus des ports iraniens dans le Golfe que tente d'imposer l'Irak depuis août 1982.

Le bombardement de l'*Aragon* survient le lendemain même de l'attaque dans cette même zone mardi d'un superpétrolier indien, le *Kanchenjunga* (276,744 tonnes de port en lourd), transportant 200,000 tonnes de brut saoudien.

L'*Aragon* avait quitté Malaga (Espagne) le 5 décembre dernier et devait en principe, selon ces sources, charger du brut au port saoudien de Ras Tanourah.

L'Irak, qui a repris le 3 décembre dernier, après un mois et demi d'accalmie, ses attaques de pétroliers dans le Golfe pour asphyxier l'économie iranienne, n'a pas revendiqué jusqu'à présent le bombardement du *Kanchenjunga* ni celui de l'*Aragon*.

Du 3 décembre à vendredi dernier, l'aviation irakienne a touché six na-

Voir page 10: Deuxième

Il y a 70 ans, les goulags canadiens



Photo Archives publiques du Canada

Entre 1914 et 1920, le gouvernement canadien procéda à l'internement dans 24 camps à travers le pays de 8,579 immigrants provenant de nations en guerre avec le Canada. Les documents officiels de l'époque révèlent que seul le tiers d'entre eux pouvaient être sérieusement considérés comme ennemis de guerre.

1 - EN 6 ANS, PRÈS DE 9,000 RÉSIDENTS FURENT JETÉS DANS DES CAMPS

LAURENT SOUMIS

ENTRE 1914 et 1920, la police fédérale et l'armée canadienne ont emprisonné 8,579 immigrants au pays, dont le seul crime reconnu était d'être « étrangers de nationalité ennemie ».

Ces « prisonniers de guerre » furent détenus dans 24 camps à travers le Canada, dont quatre au Québec.

Au moins les deux tiers d'entre eux n'avaient absolument rien à voir avec les activités d'espionnage et de collaboration qu'on leur reprochait.

Aussi tragique que le sort des Canadiens d'origine japonaise déposés de leurs biens lors de la Deuxième guerre mondiale, leur histoire a pourtant été fait de sombrer dans l'oubli.

Le 23 juin 1914, l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, héritier du trône austro-hongrois, avait plongé le monde dans le premier conflit à l'échelle planétaire. En cinq ans, plus de huit millions de

combattants allaient succomber; 15 millions de civils allaient subir les affres de la guerre.

Le 4 août 1914, la Grande-Bretagne entra en guerre contre l'Allemagne et, une semaine plus tard, déclenchait les hostilités avec l'Autriche-Hongrie.

Fidèle aux liens coloniaux qui l'unissaient à l'Empire britannique, le Canada se retrouva en guerre.

A défaut de rallier les nationalistes québécois, le gouvernement Borden imposa la conscription, en 1917, et expédia loyalistes cana-

diens et conscrits québécois combattre aux côtés des troupes britanniques.

Cette page de l'histoire marqua profondément la conscience collective des Canadiens français contraints de manifester leur loyauté à la couronne d'Angleterre. Mais pour les Néo-Canadiens, qui avaient traversé l'Atlantique pour s'établir dans le Nouveau monde, la guerre transforma leur rêve en un cruel cauchemar.

Au cours de la guerre et des deux

Voir page 10: Les goulags

Kaboul renforce ses défenses pour le 5e anniversaire de l'intervention soviétique

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — La sécurité a été renforcée à Kaboul avant l'anniversaire de l'intervention soviétique en Afghanistan, aujourd'hui. Mais cinq ans après, la guerre affecte peu la vie quotidienne des Soviétiques, maintenus dans l'ignorance par une stricte censure officielle et un sévère contrôle des communications.

La presse soviétique raconte comment les troupes se ravitaillent dans des villages isolés et attaqués par les rebelles afghans, décrits comme des « bandits » armés et financés par la CIA et des fanatiques musulmans au Pakistan. Mais les détails restent très succincts. Les offensives des rebelles restent sans écho, et les troupes de l'Armée rouge qui combattent de l'autre côté de la frontière pour soutenir le régime marxiste pro-soviétique de Babrak Karmal à Kaboul ne sont qu'un contingent militaire limité remplissant leur devoir internationaliste.

Par cette même formule, l'agence Tass avait annoncé le 30 décembre 1979 l'entrée des troupes soviétiques

en Afghanistan et le coup d'État de Babrak Karmal, trois jours plus tôt.

Cinq ans après, Moscou affirme toujours que l'Armée rouge a été invitée par l'Afghanistan pour en assurer la protection et l'indépendance, et n'en partira que lorsque Kaboul le souhaitera.

À Islamabad, de source diplomatique occidentale, on indiquait hier que la sécurité a été renforcée à Kaboul en prévision d'attaques spectaculaires des rebelles pour commémorer le cinquième anniversaire de leur combat, comme ils l'ont fait les années précédentes. Déjà ces dernières semaines, ils ont multiplié les tirs de roquettes sur la capitale, ajoute-t-on de même source.

Le nombre des vigiles armées postées le long des voies de communication a été doublé, ajoutent les diplomates, et des mesures de sécurité supplémentaires ont été prises autour de l'ambassade de l'Union soviétique et du ministère de la Défense.

De source proche des rebelles, on affirme que les forces soviéto-afghanes poursuivent une offensive de

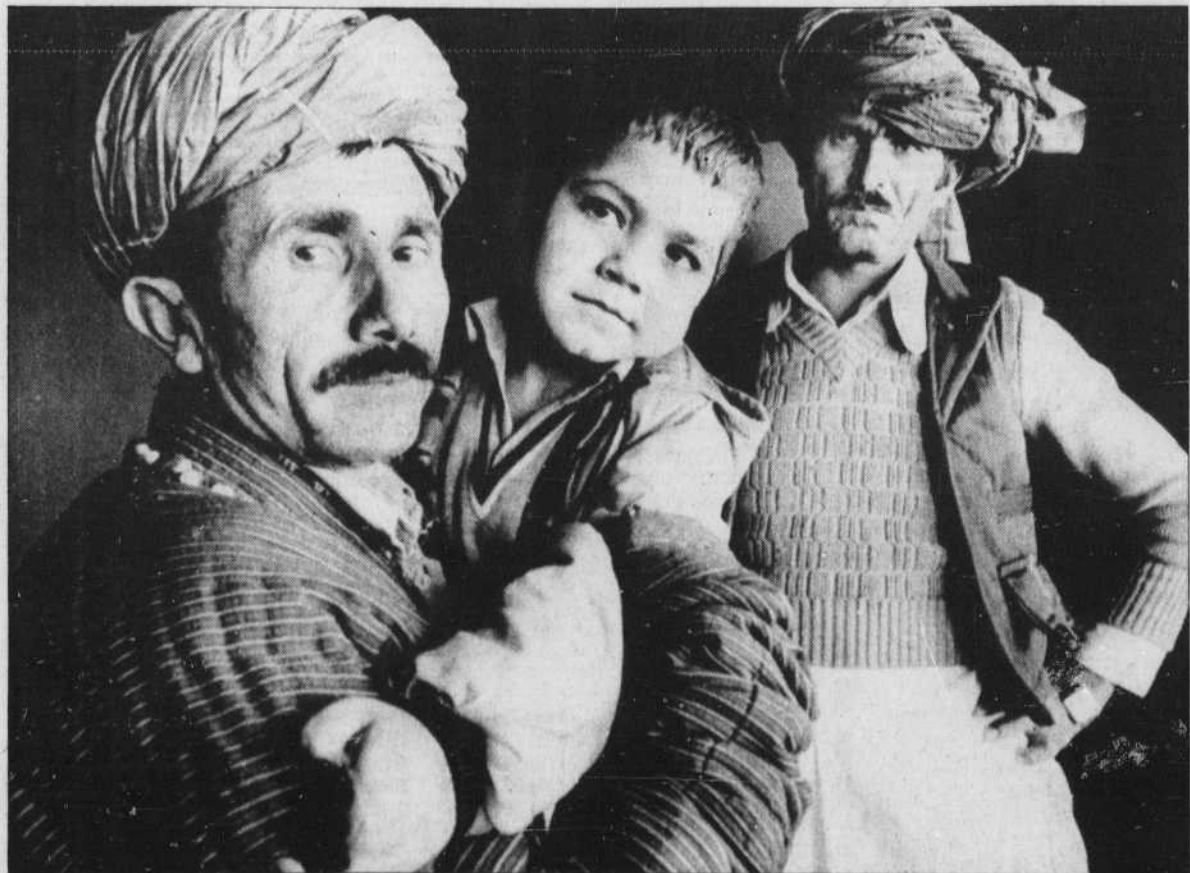
grande envergure dans les provinces orientales de Paktia et Kunar, près du Pakistan. Il semble qu'elles tentent de bloquer les routes empruntées par les rebelles pour leur ravitaillement.

Selon un chef des rebelles, Gulbuddin Hekmatyar, les troupes soviéto-afghanes dans le secteur atteindraient 20,000 hommes, dont 4,000 ou 5,000 de l'Armée rouge. Au cours d'une conférence de presse à Islamabad, Hekmatyar, vice-président d'une coalition qui regroupe sept organisations rebelles afghanes, a fait état d'améliorations qualitatives et quantitatives dans la lutte contre le régime de Kaboul.

À Washington, le président Ronald Reagan a réclamé hier le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, et a mis Moscou en garde contre le « grave obstacle » que constitue l'occupation de ce pays pour l'amélioration des relations américano-soviétiques.

« Nous nous joignons aux autres membres de la communauté inter-

Voir page 10: Kaboul



Photolaser AP

Trois « combattants pour la liberté » afghans ont participé à une conférence de presse hier à Washington pour marquer le 5ème anniversaire de l'intervention soviétique en Afghanistan. Les doigts du garçonnet ont été soufflés par une bombe dissimulée dans un jouet.

Les goulags canadiens

suite de la première page

années qui suivirent, ces milliers de résidents du Dominion du Canada et des possessions britanniques originaires de nations en guerre avec la Couronne connurent la honte de l'arrestation, de l'emprisonnement, de la déportation, des travaux forcés et de la déportation.

Depuis longtemps, les autorités civiles de même que la police fédérale surveillaient étroitement la propagation des idées nouvelles qu'apportaient inévitablement avec eux les immigrants canadiens. La guerre amena la mise en place de mesures extraordinaires de répression.

Avant même la création de la confédération, Sir John A. Macdonald, premier ministre et procureur général pour l'ouest de la Province unie du Canada, avait mis sur pied, en 1864, le premier organisme canadien de sécurité baptisé la *Western Frontier Constabulary*.

Les archives, aujourd'hui publiques, révèlent que « ce corps de police avait pour mission de recueillir



Le juge David McDonald

des renseignements sur l'existence de tout complot, conspiration ou organisation qui compromettrait la paix, ferait affront à Sa Majesté la Reine, ou transgresserait sa proclamation de neutralité ».

Pour se protéger d'une invasion appréhendée des soldats de l'indépendance américaine, Macdonald venait ainsi de créer la première police politique secrète canadienne.

« Ses opérations comportaient de nombreux aspects qui allaient caractériser ses activités ultérieures », comme l'a écrit, cent ans plus tard, la Commission d'enquête sur certaines activités de la GRC, mieux connue du public comme la commission McDonald, du nom de son président, le juge albertain David McDonald.

En 1868, la Police du Canada naissait officiellement et se voyait confier la protection des immeubles publics à Ottawa. Cinq ans plus tard, la *Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest*, ancêtre de la future *Gendarmerie royale du Canada*, voyait le jour dans les Prairies.

Comme l'a souligné la commission McDonald en 1981, « les activités en matière de renseignements pour la sécurité, à l'échelle fédérale, étaient plutôt sporadiques jusqu'à la Première guerre mondiale ».

Des agents continuaient néanmoins à colliger des renseignements sur la violence d'inspiration politique. « Les membres agissaient comme ceux des autres corps policiers du pays, apprenant les secrets du métier et les principes élaborés à Londres par les corps de police professionnels créés par Sir Robert Peel en 1829. »

La participation du Canada à la Première guerre suscita l'essor des services secrets canadiens et sonna le glas des droits et libertés civiles de milliers d'immigrants.

La déclaration de guerre aux pays de l'Alliance, l'adoption de la loi des mesures de guerre et une décision du conseil des ministres canadiens permirent l'emprisonnement, à discrétion et sans distinction autre que la nationalité d'origine, des hommes, femmes et enfants « qui menaçaient la sécurité du Dominion et les intérêts de la mère-patrie ».

Le rapport de l'Armée canadienne sur l'internement des immigrants signé, le 30 septembre 1920, par un haut militaire, n'est plus considéré comme relevant des secrets officiels.

Son examen et la lecture d'autres documents déposés aux Archives publiques du Canada ont permis au DEVOIR de reconstituer l'odyssée de ces nouveaux Canadiens.

Le 6 novembre 1914, le gouverneur général en conseil avait décidé par l'arrêté numéro 301 du déclenchement de « l'Opération internement ». Une semaine plus tôt, le 28 octobre, le Conseil privé avait chargé le ministre de la Milice et de la Défense de le conseiller sur « l'enregistrement et l'internement dans certains cas des étrangers de nationalité ennemie ».

Sur la foi de son rapport présenté le 3 novembre par le ministre, Sir Samuel Hughes, « le cabinet considère souhaitable que soient mises à exécution les dispositions nécessaires à l'internement comme prisonniers de guerre des étrangers de nationalité ennemie ».

Le gouvernement désigna alors le major-général Sir William Dillon Otter, K.C.B., C.V.O., commandant de l'Opération internement. Cet ancien commandant des fusiliers de la Reine, qui s'était illustré dans la répression des Métis et à la guerre des Boers, avait été jusqu'en 1910 chef de l'état-major à Ottawa. Il se vit accorder un salaire annuel de \$ 5,000 qui s'ajoutait à sa pension militaire.

Le major-général Otter put disposer des ressources nécessaires pour assurer la détention des prisonniers, établir les quartiers, assurer le ravitaillement des troupes dans les camps de concentration et défrayer toutes les dépenses nécessaires à la réussite de l'opération.

Tous les contrats afférents étaient soumis à l'approbation et à l'autorisation du conseil des ministres, précise l'arrêté en conseil. De plus, le major-général pouvait recourir en tout temps à la *Royal North West Mounted Police* et à la *Dominion Police* « pour les services policiers et secrets qui s'avéraient nécessaires ». Le ministre des Finances autorisa

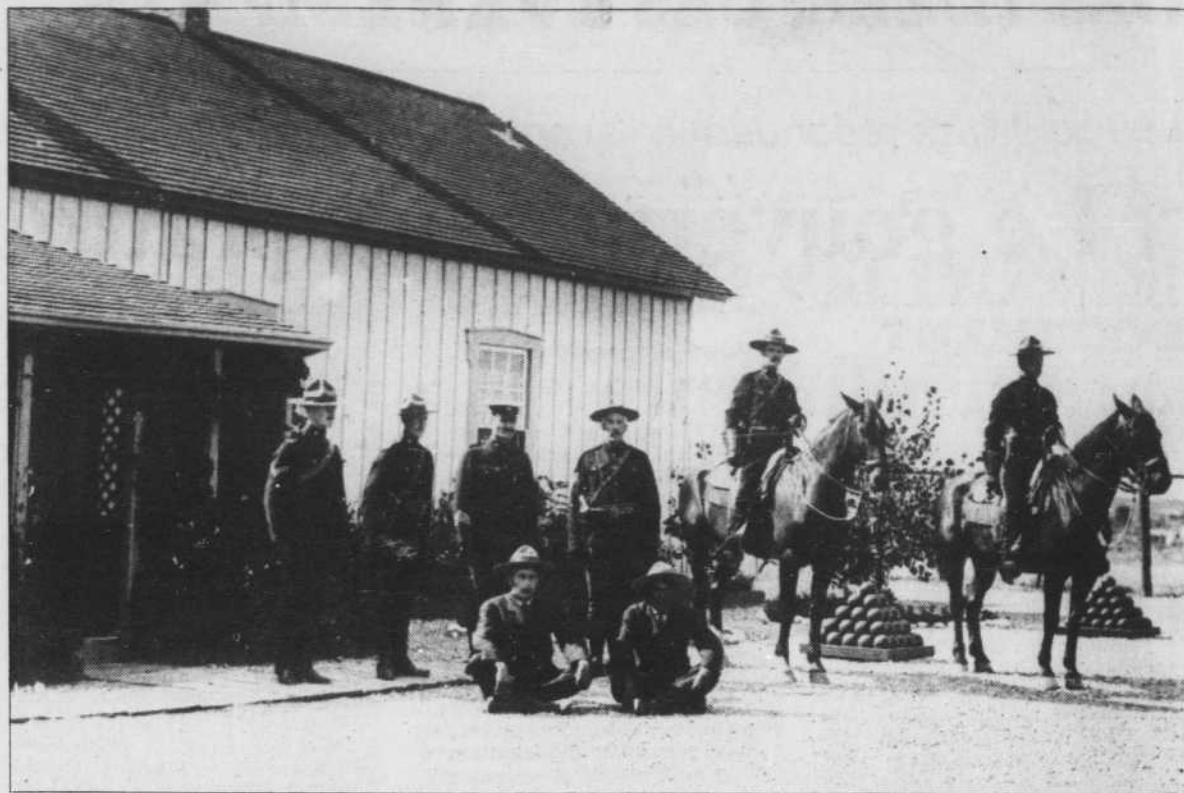


Photo Archives publiques du Canada

Prenant la relève de la première police secrète canadienne, la *Royal North West Mounted Police*, l'ancêtre de la Gendarmerie Royale, fut responsable avec la Police du Dominion de l'arrestation des hommes, femmes et enfants présumés ennemis de guerre.

l'utilisation des crédits utiles puisés à même le « Fonds d'appropriation de guerre ». La gestion de ce budget fut soumise au contrôle du vérificateur général du Canada.

L'Opération internement put alors débuter.

Le major-général établit immédiatement son quartier-général dans l'édifice de la Banque nationale, à Ottawa. Il s'adjoignit un officier de service choisi parmi les vétérans, le lieutenant-colonel Duncan MacPherson, un officier suppléant, le major Gerald A. Dillon, quartier-maître du 55ème régiment, et un comptable civil, M. A.G. Campbell.

Au plus fort des activités de l'Opération, le personnel spécial du quartier général de l'Opération internement compta une quarantaine d'individus.

Gracieusement prêté par le gouvernement de Colombie-Britannique, le lieutenant-colonel W. Ridgway-

Wilson effectua d'ailleurs de nombreuses tournées d'inspection à travers le pays.

Le dépistage et l'arrestation des « prisonniers de guerre » étaient confiés aux autorités policières canadiennes. Dans son rapport à la fin du conflit, le major-général Otter précisait d'ailleurs que « seule la prise en charge des étrangers (*the care only of aliens*) relevait de sa responsabilité et non pas, leur arrestation; laquelle était confiée à la police et aux autres personnes spécialisées qui ont été désignées. »

La majeure partie des prisonniers furent arrêtés à travers le Dominion; certains à la frontière canadienne, précise le rapport Otter. 5,954 étaient originaires de l'Autriche-Hongrie, incluant des Croates, des Ruthéniens, des Slovaques et des Tchèques. On comptait aussi 99 ressortissants bulgares, 2,000 allemands, 205 turcs et 312 de diverses origines.

819 provenaient des Îles britanniques de la Jamaïque, de la Barbade, de Ste-Lucie et de Terre-Neuve, 4 vinrent de la Guinée britannique « et furent détenus aux frais de leur gouvernement respectif ».

A la fin de la guerre, le major-général Otter avoua lui-même que seulement « 3,138 pouvaient être considérés comme prisonniers de guerre, parce qu'arrêtés en possession d'armes ou appartenant aux forces de réserves ennemies ».

« Les autres, écrit le major, étaient des civils qui, en vertu de la Convention de la Haye, ne pouvaient être considérés comme des agents ennemis ou des personnes au service de la guerre. »

Avec de si larges pouvoirs discrétionnaires, la police secrète canadienne allait inévitablement commettre certains abus.

À suivre

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

Ambulances

du revenu. M. Marois a aussi oeuvré dans le passé dans les milieux populaires.

Le tribunal qu'il présidera aura aussi pour mandat de réexaminer les questions de rémunération globale, d'exigences de formation et d'avantages sociaux des ambulanciers et chauffeurs de véhicule-médecin et de formuler des propositions à cet effet au ministre des Affaires sociales et aux parties impliquées.

M. Chevette a fermement nié que ce mandat accordé au tribunal équivale à une « renégociation de la loi ».

Selon M. Chevette l'acceptation par les syndiqués de la convention imposée par le parlement en ferait une « véritable convention » qui pourrait être renégociée en tout temps avec le consentement mutuel des deux parties.

Ce règlement survient après une fin de semaine de Noël infernale à la fois pour Urgences santé — qui a, à certains moments, perdu le contrôle de ses véhicules — et pour les syndiqués du RETAQ à qui les compagnies avaient imposé la présence de gardes de sécurité, « véritables fiers à bras », aux dires des syndiqués.

Un porte-parole de la police de Montréal a fait savoir qu'une douzaine d'auto-patrouilles de la police montréalaise, ont escorté des ambulanciers, le jour de Noël, afin de les protéger contre ceux qui refusaient de se soumettre au décret gouvernemental.

M. Chevette a indiqué que le président de la CSN, M. Gérard Larose, l'avait contacté très tôt le matin de Noël dans le but de relancer les négociations et de trouver une solution acceptable au conflit.

Les deux hommes se sont rencontrés en fin de journée le 25 décembre dès que M. Larose a eu donné au ministre l'assurance que les moyens de pression avaient été interrompus.

Les deux hommes, installés au 11e et 6e étage de l'hôtel Méridien à Montréal, ont négocié très tard dans la nuit, jusqu'aux petites heures du matin, avant d'en venir à une entente de principe qu'il a fallu le lendemain finaliser au cours de longues conversations téléphoniques.

Les discussions achoppaient principalement sur le pouvoir exact du tribunal d'arbitrage.

La CSN souhaitait que ce tribunal puisse aussi entendre les griefs encore pendants devant le tribunal du travail, en date du 26 décembre. Cette concession lui a finalement été accordée hier en fin de journée après consultation avec les porte-parole des compagnies d'ambulances.

La loi 23 dicte la convention collective des 720 ambulanciers pour une durée de trois ans, à partir du premier janvier 1984.

Elle fait passer la rémunération

AUJOURD'HUI

Durant la période des Fêtes, plus de 20 km de sentiers sont ouverts gratuitement pour les skieurs de randonnée, dans le parc Marcel-Laurin et ses abords (boulevard Thimens). Les sentiers sont patrouillés tous les jours du 27 au 31 décembre et du 3 au 6 janvier de 9 h à 16 h 30. 744-7305.

moyenne des employés de \$ 7.17 de l'heure à \$ 11, avec effet rétroactif, et retouche les clauses relatives aux vacances, aux primes, aux congés fériés, de même qu'aux congés de maladie et de maternité.

Le RETAQ juge que ce règlement est insuffisant dans la mesure où il ne modifie pas les clauses relatives à la santé et la sécurité au travail, au régime de retraite et aux horaires.

Kaboul

La nationale qui réclame une fin rapide et négociée à ce conflit sauvage», ajoute-t-il dans un communiqué publié pour le 5e anniversaire de l'intervention soviétique.

M. Reagan a salué la « noble lutte » des rebelles afghans en lutte contre le régime pro-soviétique de Kaboul, et a réaffirmé son soutien aux propositions des Nations unies: retrait des forces soviétiques, indépendance de l'Afghanistan et retour au sein des non-alignés, auto-détermination du peuple afghan et rapatriement des millions de réfugiés dans la sécurité et l'honneur.

« Tant que ces buts ne seront pas atteints, l'Union soviétique paiera un lourd tribut pour avoir privé l'Afghanistan de sa liberté », poursuit le communiqué. « Les États-Unis ont clairement fait savoir aux dirigeants du Kremlin que les forces soviétiques d'occupation en Afghanistan constituent un grave obstacle à l'amélioration de nos relations bilatérales », ajoute M. Reagan.

Par ailleurs, 24 civils afghans auraient été brûlés vifs dans un village de la vallée du Logar au cours d'une opération de représailles montée par un détachement militaire soviétique, a affirmé hier à Islamabad une source diplomatique occidentale.

Selon cette source, qui a refusé d'être identifiée, « ce massacre se serait produit entre la mi-novembre et la mi-décembre dans un village au nord de Mohammad Agha », bourgade située à une centaine de km au sud de Kaboul. L'opération de représailles contre ce village est intervenue à la suite d'un raid de maquisards dans le secteur « tuant un certain nombre de soldats soviétiques ».

« Deux jours plus tard, a ajouté cette source, entre 150 et 200 soldats soviétiques ont occupé le village que tous les hommes avaient fui, laissant derrière eux 24 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants et deux vieillards cachés dans un bâtiment. Devant le refus de ces personnes de sortir du bâtiment, les Soviétiques l'ont alors incendié. »

Aucune organisation de la résistance à Peshawar n'était en mesure de confirmer hier cette information.

Selon cette source diplomatique, les forces soviéto-afghanes ont sensiblement renforcé leur dispositif de sécurité dans la capitale en prévision d'opérations des maquisards à l'occasion du 5ème anniversaire de l'entrée de l'Armée rouge en Afghanistan, multipliant également les bombardements aériens de villages autour de Kaboul.

La route stratégique du Salang, qui relie Kaboul à l'URSS, a été fermée pendant quatre jours la semaine dernière à la suite d'embuscades tendues par les maquisards. Ces derniers auraient également capturé trois « conseillers soviétiques » le 8 décembre près de Charikar, au nord de Kaboul.

Depuis le début du mois de décembre, selon la même source, les combats survenues dans la plaine des Shomali et la vallée du Panchir auraient fait 436 morts dans l'armée

afghane ainsi que 17 Soviétiques tués et 28 autres blessés.

Cette même source diplomatique croit savoir par ailleurs que le maréchal Sergueï Sokolov, nommé ministre soviétique de la Défense le 22 décembre, aurait effectué une visite à Kaboul à la fin du mois de novembre au moment de l'annonce de la démission du ministre afghan de la Défense, le général Abdul Qader. Selon la source, le maréchal Sokolov « a exercé la responsabilité globale des opérations soviétiques en Afghanistan depuis plusieurs années ».

Mulroney

greffier aux recherches des Communes.

Deux nouveaux juges puînés de la Cour supérieure du Québec: M.M. Yves Mayrand et Louis de Blois.

Outre M. Tremblay à la Commission nationale des musées: Mme Rosa Lesueur Tovell.

Commission canadienne des grains de provende: M. J. Maurice Tétrault.

Comité consultatif de la Commission canadienne des grains de provende: M. Ralph Barrie, président.

Commission d'appel de l'immigration: M. John Weisdorf, vice-président.

Commission de surveillance des travaux d'arpentage: M. Timothy Edward Koepke.

Office national de l'énergie: M.M. Edward Storey Bell, Jack Heath et Robert Laking.

Commission de soutien des prix des produits de la pêche: M. Allan Billard.

Société du port de Vancouver: Mme Jane Elizabeth Frost.

Société du square du Marché: M. Gerald B. Lawson.

Conseil de la recherche médicale: Dr Henry G. Friesen.

Conseil des sciences du Canada: M.M. J.P. Garant, William P. Luke-man, Dr Douglas Craig.

Administration du pilotage de l'Atlantique: M.M. Cyril Rupert Worthington, Robert J. Kane, Jed Sutherland.

Administration du pont de Blue Water: M.M. G. Jerry McGaw, Terry Hungle.

Administration du pilotage des Grands Lacs: M.M. Louis Béland, capitaine J.C. Guy St-Marseille, Charles D. Pole.

Société du port de Prince Rupert: M.M. Allan T. Sheppard, Dr William B.M. Hick, Delores McIntosh, John McNish.

Conseil d'administration de Radio-Canada: M. Roch Bolduc.

Conseil des arts: M. Jacques LeFebvre et Mmes Denise Patry, Louise Walsh.

Commission des libérations conditionnelles: Mme Margaret Benson, M.M. Nan Harrison, Louis Laporte, Guy Bureau, Marcia L. Clark, Robert Thompson, Lynne Connell, Mme Evelyn Norberg, M. Robert Allan Young, de même que le Dr William McRae.

Deuxième

vires et ces attaques ont toutes eu lieu à proximité ou au sud de l'île irakienne de Kharg par laquelle transi-

tent 90% des exportations pétrolières de l'Irak.

Ces opérations successives ont amené vendredi dernier les assureurs londoniens Lloyds à doubler en moyenne leurs tarifs d'assurance pour les bâtiments se rendant au terminal de Kharg, estimant qu'elles ont eu lieu au-delà de la zone dans laquelle l'aviation irakienne opérait auparavant.

La zone de Shah Allum se trouve à quelque deux cents km encore plus au sud et jusqu'à présent l'aviation irakienne n'y a jamais opéré.

Les sources maritimes dans le Golfe excluaient d'ailleurs hier que l'attaque de l'*Aragon* ait été menée par l'Irak, bien que ce pays ait annoncé, il y a quelques jours, qu'il disposait de nouvelles armes sophistiquées pouvant atteindre des objectifs très éloignés.

Pour leur part, les sources informées à Bahrein rappellent que l'Irak a cessé de bombarder des pétroliers arabes ou des bâtiments chargeant du brut saoudien depuis que l'Arabie saoudite s'est engagée l'été dernier à ne pas autoriser les compagnies qui affrètent ses pétroliers à se rendre au terminal de Kharg.

27 décembre

par la PC et l'AP

1983: des activistes de gauche font sauter un train de marchandises tandis que, pour le quatrième jour consécutif, des affrontements se poursuivent entre gouvernementaux et rebelles dans le nord-est du Salvador.

1981: Radio-Varsovie annonce une réduction des rations de viande, sauf pour les travailleurs manuels.

1979: l'Union soviétique intervient en Afghanistan.

1978: décès, à l'âge de 53 ans, du président algérien Houari Boumediène.

1976: vingt personnes au moins trouvent la mort au cours d'affrontements entre noirs au Cap, en Afrique du sud.

1972: décès de l'ancien premier ministre Lester B. Pearson, prix Nobel de la paix.

l'Australie met fin à son engagement militaire aux côtés du Sud-Vietnam.

1969: la Libye, le Soudan et la République arabe unie annoncent, à Tripoli, la signature d'un accord politique, économique et militaire.

1966: dix milles gardes rouges, réunis à Pékin, dénoncent le président Liou Chao-chi.

1965: une plate-forme de forage pétrolier s'effondre en mer du Nord, au large de l'Angleterre: 13 des 32 personnes à bord périssent.

1949: après trois siècles de colonisation hollandaise, la reine Juliana des Pays-Bas signe les documents qui accordent sa souveraineté à l'Indonésie.

1948: le cardinal Mindszenty est arrêté en Hongrie.

1944: fin de la bataille du saillant des Ardennes avec le dégauchement des forces américaines assiégées à Bastogne; l'armée soviétique encercle Budapest.

1934: ouverture de la première auberge de jeunesse aux USA, à Northfield, Massachusetts.

1927: la faction de Staline l'emporte en Union soviétique; Trotsky est exclu du parti communiste.

1794: l'armée française envahit les Pays-Bas.

1610: Samuel de Champlain épouse Hélène Boulé, âgée de 12 ans.

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN.

Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.



APPELEZ SANS FRAIS 1-800-268-7742 OPR. # 77



Photolaser AP

Le sénateur Edward Kennedy, du Massachusetts, est actuellement au Soudan, où il a encore une fois rencontré hier des centaines de victimes de la famine qui sévit actuellement en Afrique. Le sénateur avait passé la journée de Noël dans la ville de Kassala, où sont entassés plusieurs milliers de réfugiés venus d'Éthiopie

SPORTS

Au championnat du monde de hockey junior Le Canada bat la RFA et demeure invaincu

HELSINKI (PC) — Équipe-Canada est demeurée ex aequo avec ses principaux adversaires, la Tchécoslovaquie, l'Union soviétique et la Finlande à la suite d'une victoire convaincante de 6-0 contre l'Allemagne de l'Ouest, hier, dans le cadre du championnat mondial de hockey junior disputé en Finlande.

Le Canada a pris l'initiative de la rencontre avec quatre buts en troisième période. Dan Hodgson, des Raiders de Prince Albert, a dirigé l'attaque avec deux buts et une passe. Brian Bradley, des Knights de London, a marqué deux fois en avantage numérique et présente une fiche de sept

buts pour le tournoi. Adam Creighton, prêté par les Sabres de Buffalo, de la LNH, et Dan Gratton, des Generals d'Oshawa, ont été les autres marqueurs. Norm Foster, de l'université Michigan State, a repoussé les 27 tirs dirigés contre sa cage pour mériter le blanchissage.

Dans les autres matches, les champions en titre, les Soviétiques, ont battu les Américains 4-2. Les Soviétiques n'ont marqué le but d'assurance qu'à deux minutes de la fin du match. La Tchécoslovaquie a disposé facilement de la Pologne 6-2 et la Finlande a défit la Suède 5-3.

Le Canada, l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie et la Finlande ont des fiches identiques de 3-0. Le Canada disputera son prochain match vendredi contre les États-Unis, toujours à la recherche d'une première victoire, puis les Soviétiques samedi. Malgré le compte éblouissant, l'entraîneur de l'équipe canadienne, Terry Simpson, n'était pas complètement satisfait du travail de son club.

« Nous n'avons pas joué avec beaucoup d'intensité, a dit Simpson. Je crois que nous avons assez bien joué dans notre zone, mais nos sorties ne se faisaient pas assez rapidement. »

« Nous n'avons pas créé beaucoup d'ouvertures en zone offensive et

nous avons tenté des tirs d'angles difficiles. »

Hodgson a mentionné pour sa part que les Canadiens n'étaient pas satisfaits de mener seulement 2-0 après 40 minutes et qu'ils ont ouvert la machine en troisième.

« Nous pensions qu'avec un peu de chance, les Allemands auraient pu égaliser la marque après deux périodes. Un verdict nul est devenu une défaite lors d'un tel tournoi. Tous pensaient que notre avance aurait dû être plus considérable, mais les Allemands se sont bien défendus et nous avons joué de façon trop individuelle. »

Mardi, les Canadiens ont suivi leur plan de match pour disposer de la Pologne 12-1. Pourtant personne ne semblait pleinement satisfait.

« Nous n'avons pas vraiment joué un bon match », a mentionné Brian Bradley des Knights de London de la ligue de l'Ontario. Bradley a été le maître d'œuvre de ce triomphe grâce à une performance de trois buts et deux mentions d'assistance.

Depuis qu'il n'y a plus de séries éliminatoires dans ce tournoi, les médailles sont décernées selon le classement général après ce tournoi à la ronde. Les buts pour et contre pourraient jouer un rôle important pour départager deux équipes ayant une fiche identique.

FORUM

Le sport est hélas en mal de poètes

PIERRE FILION

Ce sont les sourires des enfants, à Noël, qui m'ont fait penser à quel point nous, les sportifs, sommes terrorisés par la pudeur quand vient le temps de parler des belles émotions que le sport nous procure. Au-delà des cris, des applaudissements et des bravos que savons-nous dire de nos émotions ? Pourquoi à trop peu de mots limitons-nous nos expressions de bien-être ?

Je voudrais aujourd'hui, le temps d'un scrupule, revendiquer le droit à l'émotion et à son expression en sport ! Hélas, le temps sportif est au cynisme : les athlètes sont réduits aux dimensions de leur corps et aux chiffres de leurs exploits ou de leurs records. Leurs grâces et leurs élégances sont limitées aux nombres qui les amplifient et les réduisent tout à la fois. Gretzky est devenu une machine à marquer des buts : on ne parle pas de lui comme s'il était un artiste... encore moins un prêtre !

Le sport est pauvre de mots ! Il a peut-être, à coups de commerce, acquis ses lettres de noblesse mais il n'a pas encore conquis ses mots de tendresse. Les sportifs n'ont pas su se donner des termes pour exprimer l'émotion qui « fait bondir les monstres de leur siège » à la vue d'un chef d'œuvre et qui justifie toutes ces heures d'attente devant le petit écran. Car c'est bien l'émotion que nous attendons et que nous voyons dans la bière quand elle nous séduit ! En sport, hélas, tout se conjugue à l'impatience...

Il me semble qu'il devrait se trouver, ici et là, de belles plumes qui s'autoriseraient à nous redonner des mots pour dire l'émotion réelle qui habite les sportifs et qui donne sens à leur temps d'ivresse. Où sont-ils les poètes qui pourraient nous parler du sport avec des termes qui permettraient à toute une collectivité de se retrouver dans les mots qui traduisent les émotions dont nous sommes envoutés ? Pourquoi faut-il, aujourd'hui, que ce soit en anglais qu'on lise ou écoute des beautés en sport ? Pudeur de langue, peut-être ! Jeux de mots de classe, peut-être ! Mais il n'en reste pas moins qu'un Ken Dryden nous a livré des émotions que nous étions tous fiers de partager... un George Plimpton a déjà parlé de football, de baseball et de boxe comme s'il avait vécu la lucidité de ces sports jusqu'au vertige... Jeff Gowans, aux Jeux de Los Angeles, a parlé marathon, a soufflé marathon et a couru marathon pour nous derrière son micro... Jack Withacker, à CBS, nous a confié sa passion pour l'automne et pour le mouvement libre du ballon de football... en anglais !

Le Québec a peu de belles voix de sport. Seul Yves Lévesque fait usage des adjectifs réservés aux poètes et aux artistes quand il parle du sport. Il est presque le seul à habiller ses belles émotions de beaux mots et, sans pudeur, à les livrer à la consommation. Réduit « au temps du souffle d'un soupir » à tous les matins et à quelques lignes, ici et là, il réussit quand même à nous faire dépasser les collisions des muscclés pour en saisir l'intensité des coeurs d'athlètes en action... René Lecavalier, encore trop peu souvent, se laisse aller à quelques trouvailles de la langue... Et pour les autres c'est un peu le silence... troublé par les bruits des moteurs ou par les cris de la foule.

Le silence intérieur qui devient le propre des lectures de sport ! Et pourtant les objets d'émotion ne manquent pas : l'élégance, le peur, l'échec, la confiance, le courage, le rythme, la souplesse, la ténacité, l'agreur, la morosité, la blessure... voilà autant d'objets que d'émotion. Voici un appel lancé aux poètes. Emparez-vous du sport et donnez-lui un langage, des mots et un sens.

Pourquoi des Fernand Danseur, André Melançon et Pierre Perreault ne nous parleraient-ils pas de sport ? Le sport n'a rien de naïf ; il n'a pas encore trouvé ses mots. C'est tout !

Quand viendra-t-il ce temps où dans les journaux nous lirons le sport au rythme de l'élégance du geste commenté ? Quand donnera-t-on aux sportifs le goût de la lecture ? Où sont-ils ces vieux professeurs de français qui pourraient nous parler du sport comme on parle de l'âme et qui pourraient nous émouvoir comme on mérite de l'être ?

En fait, il faudrait traiter du sport comme on traite des autres œuvres d'art ! Certes, les plombiers ne réalisent pas les plus touchantes peintures, mais il n'y a pas que des plombiers qui s'expriment ! Et même pour les plombiers il y a un sens intérieur à découvrir et à traduire. Mario Tremblay parle comme il patine — mal. Mais il nous dit autre chose quand il nous parle de la fierté de son appartenance à la famille... Qui traduirait les mots de Mario ? Qui les mettrait au monde... pour tout le monde ?

Le temps de la presse est aux claviers et aux ordinateurs. Les temps de la belle plume est révolu... « le temps de la tailler »... « le temps de te le dire »... et voilà que le temps n'existe plus. Et pour tant de temps, pourtant, il vaudrait la peine de prendre son temps, de lire et d'écrire les mots qu'on aime tant.

Le sport n'a pas besoin d'émotion ; il en est comblé. Il n'a besoin que de quelques poètes « pour habiller son âme de l'idée d'un rosier et d'un prénom de femme »...

Lemaire ne prévoit pas un match rude au Colisée Green et Nilan affronteront les Nordiques

GUY ROBILLARD

(PC) — Jacques Lemaire pourra compter sur la présence de Rick Green et Chris Nilan pour affronter les Nordiques ce soir au Colisée. Ces deux joueurs sont prêts à reprendre le collier et l'entraîneur du Canadien a confirmé qu'ils seront de la formation, tout comme Guy Carbonneau, atteint à la cheville droite par une rondelle lors du match de dimanche à New York.

« Nous devons jouer de façon physique, a répété Lemaire. C'est de cette façon que nous pouvons connaître du succès. »

Cela dit, Lemaire précise qu'il ne

prévoit pas un match spécialement robuste à Québec. Néanmoins, le frère Alfie Turcotte devra vraisemblablement céder sa place à Nilan, tandis que Kent Carlson, presque pas utilisé en l'absence de Rick Green, devrait retourner dans les estrades. Quoique Lemaire n'a rien voulu dévoiler de ses plans.

Il a cependant parlé à Turcotte à la suite de la séance d'entraînement d'hier et celui-ci ne semblait pas très heureux de ce qu'il a entendu. Exceptionnellement, le Canadien s'est dirigé vers Québec dès hier soir, en autobus, avec un arrêt dans un restaurant de la rive sud de Montréal.

« Après ce repos de deux jours, nous pourrions profiter d'une séance

de patinage demain matin (cet avant-midi) », a souligné Lemaire, qui s'assure de plus de regrouper ses forces après de courtes vacances. L'entraînement d'hier, d'une durée d'une heure et demie, n'a pas été particulièrement éprouvant.

ÉCHOS — Bobby Smith demeure le seul blessé du Canadien. Il doit voir le médecin aujourd'hui et il est toujours prévu qu'on lui enlèvera dans deux semaines les broches qui lui scellent la mâchoire. Il a patiné quelque peu hier mais il ne peut faire beaucoup d'exercice, de crainte de trop faiblir et de trop maigrir. Il ne peut en effet manger de nourriture solide. Il devrait revenir au jeu dans trois semaines.

A propos de Guy Carbonneau, qui marchait difficilement après le match contre les Rangers, Lemaire, qui aime visiblement cet athlète, a déclaré : « Il lui en faut beaucoup pour l'empêcher de jouer ».

Lemaire devait discuter du cas de Thomas Rundquist avec le directeur général Serge Savard, mais il ne semble pas que le Suédois va demeurer avec l'équipe bien longtemps. Appelé à commenter ses performances lors des deux matches de la fin de semaine, Lemaire a déclaré qu'il l'avait trouvé « pas pire pour une première fois ». Amené à préciser le sens de pas pire, il a expliqué sèche ment que « s'il était un super-star, il serait ici depuis longtemps. Il n'a pas mal joué dans les circonstances. »

Selon l'entraîneur du Canadien, un match, plutôt indiscipliné, comme celui contre les Whalers d'Hartford samedi au forum (10-5), ne risque pas d'entraîner l'équipe sur une mauvaise pente. « Je ne crois pas qu'un match du genre ici et là puisse changer notre style, a-t-il dit. D'ailleurs, nous avons très bien joué à New York le lendemain (3-3), autant offensivement que défensivement. »

Joueur de la semaine

Gilbert devance Gretzky

(PC) — L'ailier gauche Greg Gilbert, qui a compté cinq buts et récolté deux mentions d'assistance pour contribuer grandement aux trois victoires des Islanders de New York, a été nommé le joueur par excellence de la semaine dans la Ligue nationale. Gilbert, qui a compté deux buts victorieux, a devancé Wayne Gretzky des Oilers d'Edmonton au scrutin. Gretzky a compté quatre buts et obtenu sept passes en quatre

rencontres. Gilbert a été le cinquième choix au repêchage amateur de 1980. Le joueur de 22 ans a joué pour les Marlboros de Toronto de la Ligue de l'Ontario.

D'autre part, un américain de 25 ans, Randy Arrowsmith, d'Érie en Pennsylvanie, a récemment gagné la coquette somme de \$104,000 pour avoir réussi à expédier une rondelle d'un bout à l'autre de la patinoire dans le but adverse.

L'arrivée de Lemaire et la retraite de Lafleur ont marqué l'année 84 du Canadien

BERNARD CYR

(PC) — L'application efficace du système de jeu de Jacques Lemaire constitue certes, pour le Canadien de Montréal, le fait dominant de l'an-

née qu'il s'achève. Au niveau des individus, comment passer sous silence la retraite de Guy Lafleur, le passage de Steve Shutt aux Kings de Los Angeles, l'arrivée de jeunes joueurs prometteurs

comme Steve Penney, Chris Chelios, Tom Kurvers et Petr Svoboda, ainsi que l'émergence de Mats Naslund en attaque. Le système Lemaire est toutefois ce qui a permis à l'équipe montréalaise de retrouver un peu de son lustre. En six mois, le Canadien est passé de la quatrième place, dans sa section, à la première, qu'il occupe avec une bonne avance sur son plus proche rival, en cette fin d'année 1984.

Dès son entrée en scène, le 24 février, Lemaire a entrepris de redonner confiance à ses joueurs et de mettre en place un système de jeu convenant mieux à une équipe ne possédant plus de marqueur naturel.

Sous les ordres de Bob Berry, l'équipe piétinait et semblait destinée à subir une autre élimination rapide. Si le Canadien a mis fin à sa saison 1983-84 avec une série de six revers et sa pire fiche (35-40-5) en 35 ans, il a montré une nouvelle image en séries.

Il a disposé des Bruins de Boston — les champions de la section Adams avec 104 points — en trois matches et les a limités à deux buts. Puis, il a eu raison des Nordiques de Québec en six rencontres. Le sixième match de cette série provinciale demeurera tristement célèbre pour les deux foires générales qui l'ont marqué.

Le Tricolore s'est finalement incliné en six matches face aux Islanders, après avoir gagné

les deux premiers. Mais avec neuf gains en séries, il avait largement dépassé ses attentes. En 15 matches seulement, il a réalisé le quart de ce qu'il avait fait durant toute la saison (35 victoires).

Cette victoire morale a tout de même laissé un doute : comme les séries créent un contexte de travail particulier, on s'est demandé si le système défensif de Lemaire, qui exige une discipline rigoureuse de la part de ses acteurs, serait applicable à une saison de 80 matches.

Le début de campagne 1984-85 du Canadien a effacé ces doutes : il s'agit d'un système qui s'applique à toutes les situations et qui résiste à toutes les épreuves. Le Canadien a connu ses mauvais moments quand il s'en est écarté.

L'année 1984 aura été fertile en émotions pour le Québec : il suffit de se rappeler qu'il a été témoin d'une série Canadien-Nordiques, du succès mitigé de Québec 84, de la visite du Pape, de celle de Michael Jackson, de démissions en bloc au sein du gouvernement péquiste et de l'échange qui a fait passer Gary Carter des Expos aux Mets de New York.

Mais nul événement n'aura été aussi important, aux yeux des amateurs de hockey, que la retraite de Guy Lafleur. Futur membre du Temple de la renommée dans trois ans, Lafleur a décidé de mettre fin à sa carrière le 26 novembre. Lafleur a expliqué qu'il

ne pouvait se résigner à ne plus produire comme à ses beaux jours. Celui qui a marqué 516 buts en 13 saisons, n'avait trouvé le fond du filet que deux fois au moment où il a annoncé sa retraite.

Ses 1,246 points en font le meilleur marqueur de l'histoire du Canadien et lui permettront à jamais d'occuper le même podium que les Maurice Richard et Jean Béliveau aux yeux des partisans québécois.

Il faut souligner qu'à son 518e et dernier but, Lafleur a été aidé de Steve Shutt et Larry Robinson, comme si le scénario avait été écrit d'avance.

La retraite de Lafleur et le départ de Steve Shutt pour Los Angeles ont, pour ainsi dire, marqué la fin d'une époque : celle des cinq conquêtes de la coupe Stanley, entre 1972 et 1979. Ce fut aussi l'époque durant laquelle Lafleur et Shutt ont fait la pluie et le beau temps dans la LNH.

Shutt a marqué l'histoire du Canadien à sa façon. Il détient toujours le record de la Ligue nationale pour un ailier gauche avec 60 buts en une saison, marque réalisée en 1976-77. Et ses 408 buts font de lui l'ailier gauche le plus productif de l'histoire de l'équipe.

Lafleur et Shutt partent, place aux Naslund, Penney, Chelios, Kurvers, Svoboda et autres. Penney et Chelios ont fait sentir leur présence à la fin de la dernière campagne, tandis que Kurvers et Svoboda sont

venus consolider l'unité défensive au début de la présente saison. Il s'agit là de quatre piliers de choix.

Naslund est un de ceux qui ont profité, professionnellement parlant, des départs de Shutt et Lafleur.

Nul ne semble destiné à connaître une carrière aussi glorieuse que celles de Lafleur et Shutt, mais s'ils s'en tiennent à un système de jeu où la discipline est reine, ils risquent d'avoir eux aussi quelques bagues aux doigts avant la fin de leur carrière.

Que réserve 1985 au Canadien ? Quelques joueurs, notamment ceux qui proviennent d'autres organisations, commenceront à parler de coupe Stanley. Il est encore tôt, mais pour la première fois en cinq saisons, ces espoirs paraissent légitimes.

Whitson, un Yankee

NEW YORK (AP) — Les Yankees de New York, dans une tentative de rebâtir un personnel de lanceurs vieillissants et souvent blessés, ont embauché le lanceur autonome Ed Whitson. Whitson, 29 ans, a accepté un contrat de cinq ans pour environ \$4.5 millions. Whitson, des Padres de San Diego, s'était déclaré joueur autonome le mois dernier et 11 équipes l'ont réclamé.

HOCKEY

Ligue Nationale										
Dimanche										
Montréal 3, Rangers 3										
Québec 3, Chicago 2										
Boston 4, Minnesota 3										
Buffalo 3, St. Louis 2										
Philadelphie 7, Washington 4										
L. Angeles 4, Winnipeg 4										
Calgary 5, Vancouver 4										
Hier										
New Jersey 4, Hartford 2										
Toronto 4, Buffalo 1										
Islanders 4, Pittsburgh 1										
Rangers 4, Detroit 1										
Philadelphie 4, Washington 1										
Chicago 4, St. Louis 1										
Winnipeg 3, Minnesota 1										
Edmonton 4, Calgary 1										
L. Angeles 4, Vancouver 1										
Ce soir										
Montréal à Québec										
Toronto au New Jersey										
Washington à Islanders										
Boston à L. Angeles										
Vendredi										
Hartford à Pittsburgh										
Winnipeg à Buffalo										

HOCKEY

LIGUE NATIONALE							
Division Prince-de-Galles							
Section Charles Adams							
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	34	19	9	6	140	112	44
QUÉBEC	35	15	5	5	123	134	35
BUFFALO	33	12	12	9	116	108	33
BOSTON	34	14	15	5	122	116	33
HARTFORD	31	12	15	4	103	135	28
Section Lester Patrick							
PHILADELPHIE	33	19	9	5	142	96	43
WASHINGTON	35	18	10	7	141	111	43
ISLANDERS NY	32	19	12	1	157	130	39
PITTSBURGH	31	12	16	3	111	134	27
RANGERS NY	33	11	17	5	118	138	27
NEW JERSEY	32	11	17	4	112	135	26
Division Clarence Campbell							
Section James Norris							
CHICAGO	34	16	15	3	140	126	35
ST-LOUIS	32	14	13	5	123	121	33
DETROIT	33	11	18	4	122	151	26
MINNESOTA	34	10	18	6	117	140	26
TORONTO	34	6	23	5	108	160	17
Section Connie Smythe							
EDMONTON	33	23	7	3	167	102	49
WINNIPEG	34	19	11	4	150	135	42
CALGARY	34	18	13	3	170	136	39
LOS ANGELES	34	15	13	6	152	137	36
VANCOUVER	35	8	24	3	106	191	19
LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC							
Section Robert Label							
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VERDUN	37	22	13	2	212	172	46
HULL (2)	38	19	18	1	208	202	41
ST-JEAN (4)	36	17	19	0	188	187	38
LAVAL (2)	38	16	21	1	175	191	35
LONGUEUIL (4)	38	11	25	2	165	197	28
Section Frank Dillo							
SHAWINIGAN (1)	39	28	10	1	214	151	58
DRUMMONDVILLE	36	19	13	4	192	180	42
CHICOUTIMI (3)	36	17	15	4	164	155	41
QUÉBEC	38	17	18	3	175	216	37
T-RIVIÈRES (4)	36	15	20	1	177	178	35
GRANBY (1)	36	13	22	1	172	173	28